

L'extension de la mairie en correctionnel

LAGORD Le jugement du tribunal devant lequel ont comparu le maire et l'ancien directeur des services techniques sera rendu le 5 juillet

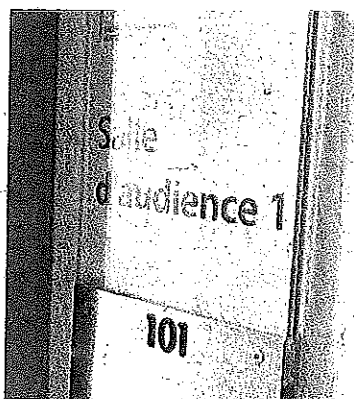
ÉRIC CHAUVEAU

Après trois renvois, le dossier correctionnel où comparaissent le maire de Lagord, commune voisine de la Rochelle, Antoine Grau, et l'ancien directeur des services techniques, Richard Lautrey, a enfin été abordé, hier après-midi devant la juridiction rochelaise. Les deux hommes, assistés respectivement de M^e Hervé Pielberg et de M^e Brice Giret du barreau de la Rochelle-Rochefort, étaient poursuivis, chacun avec une prévention spécifique ayant trait à un non-respect du code des marchés publics, en rapport avec un projet d'extension de la mairie. Une opération envisagée à l'été 2014 et engagée fin septembre. Le dossier, sans enrichissement personnel, est technique autant que juridique.

Le projet mairie a été mis sur les rails rapidement après la prise de fonction, en mars, d'Antoine Grau. Son premier mandat de premier magistrat, succédant à un maire charismatique de droite aux mandats répétés.

« J'ai prévenu »

Quelque peu stressé à la barre, Antoine Grau insiste sur le fait que c'est lui qui a fait part à la préfecture, puis au parquet le 24 décembre 2014, d'une éventuelle infraction concernant le dossier mairie. Aménagement de recherche arrêté. Il y avait plus précisément le risque d'être hors des clous concernant la mise en concurrence, avec la publicité qui l'accompagne, à propos de travaux et de l'installation d'Algeco pour 23 mois, soit 65 400 € HT, montant dépassant



Un dossier abordé devant la juridiction rochelaise. ILLUS. R. AUGÉ

donc le seuil des 50 000 € qui nécessite un appel d'offres. Ces 65 400 € sont l'estimation de l'architecte, Lionel Coutier, professionnel choisi par Christian Lauzu, alors directeur général des services (DGS) (1) et par Richard Lautrey, le directeur des services techniques (DST). Les honoraires de l'architecte sont alors établis à 14 400 € HT, dans les clous du code des marchés publics. Antoine Grau ne conteste pas avoir signé un document concernant ce montant. M^e Pielberg, après les réquisitions du parquet (lire ci-contre) mettra par la suite en un long développement cet élément au centre de sa plaidoirie de relaxe.

Il est aussi dit à l'audience que l'ambiance n'était pas au beau fixe à la mairie de Lagord, entre autre, entre le DGS et le DST. Les compétences de ce dernier étaient aussi mises en cause. À la barre, Richard Lautrey écarte la critique et rappelle sa sphère d'intervention, en particulier qu'il n'avait pas de fonction juridique au sein de la

Les réquisitions

Dominique Chevalier, la représentante du parquet, affirme, elle : « C'est un comptable qui a tiré la sonnette d'alarme. » (dénégations de la tête du maire de Lagord). La magistrate dit ne pas vouloir entendre, à propos des responsabilités des uns et des autres :

« C'est pas moi, c'est l'autre. » Développant ensuite son argumentaire sur le fait que les éléments matériels et ceux intentionnels sont caractérisés, elle requiert pour chacun des prévenus six mois de prison avec sursis simple et une peine complémentaire d'inéligibilité de deux années.

Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 5 juillet.

mairie. Son avocat dira par la suite la même chose en plaçant la relaxe. Il avait dès le début de l'audience soulevé la nullité de la prévention.

Antoine Grau dit que ses deux cadres n'ont pas été à la hauteur dans ce dossier : « Je n'avais aucune raison de douter que tout avait été vérifié. » Le directeur des services techniques a ensuite été sanctionné puis a quitté ses fonctions. Quant au DGS, qui était déjà en place lors du mandat du maire précédent, son départ était programmé à l'automne de la mairie ; il a quitté ses fonctions au 1^{er} janvier 2015.

(1) Le DGS a aussi été entendu par les enquêteurs de la PJ, il n'a fait l'objet d'aucune poursuite.

Une chu

ROYAN Une femme mercredi en centre

Une femme de 49 ans est mercredi soir, victime d'un choc à l'arrière de la tête. Elle est déversée vers 22 h aux abords du marché central et des personnes marginales pour habitude de se réunir sur des bancs extérieurs de la chaudière. Les sapeurs-pompiers ont été appelés en milieu de nuit pour porter secours à cette personne, qui portait une tumeur à l'arrière de la tête et trouvait inconsciente, dans un état de choc.

Vol et te à la voitu

PORT-D'ENVAUX a été retrouvé calc



Les gendarmes de l'idei aux relevés d'indices et

L'Intermarché de Saint-Pierre a vu une petite cabane masquée à Port-d'Envaux ont été sivement victimes d'une attaque à la voiture-bélier, dans la nuit de mercredi à jeudi. Il est environ 2 heures du matin quand la voiture tente un choc contre la grande surface. En vain, l'attaque échoue. Les individus se sont ensuite, vers 2 heures du matin, jetés à Port-d'Envaux, jettent la voiture Cabane des Canotiers, relai de la commune pour ses glaces et qui gère la location de bateau.

Un patron harcelé par son salarié

LOULAY Procès atypique, hier à Saintes, entre le repreneur inexpérimenté d'une entreprise avicole et son fondateur au comportement tyrannique